

COMMUNE DE DIESEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal de la commune de Diesen, dûment convoqué le 16 Septembre 2020 par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. WALKOWIAK Gabriel, Maire.

Etaient présents : WALKOWIAK Gabriel, KIRCHMANN Priscilla, KAPFER Katia, RESLINGER Pierre, ROLSHAUSEN Corinne, JAGER Jean-Paul, KARDACH Marie Annick, WIRTZLER Donatela, HUWER Laurent, KONIECZNY Virginie, COURS Olivier.

Absents représentés : SKICA Christian par WALKOWIAK Gabriel, VINGTANS René par RESLINGER Pierre, MULLER Karine par JAGER Jean-Paul, KANNENGIESSER Gilles par KIRCHMANN Priscilla.

Absent excusé : ---

Absents non excusés : ---

M. COURS Olivier est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

0. Informations :

- Suite à dépôt de plainte pour décharges sauvages
- Diverses

1. Approbation du PV de la séance du 21 juillet 2020.
2. Situation de trésorerie.
3. Adoption du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal
4. Régularisation des charges du « Bloc logements »
5. Lotissement Fauvette des Roseaux : lancement de l'appel d'offre pour travaux.
6. Matec : marché de groupement de commande électricité
7. City stade : avenant sur lot 1 – (**Ajourné**)
8. Aménagement sécuritaire Entrée de Diesen : demande de subvention AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route
9. AMISSUR : Demande de subvention pour signalisation horizontale et verticale (**Supprimé**)
10. Attribution des crédits scolaires
11. Décision modificative n°1 Budget Principal.
12. Parc Photovoltaïque Diesen-Porcelette : financement participatif.
13. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé d'ajourner le point 7 et de supprimer le point 9. Propositions acceptées à l'unanimité.

0. Informations.

M. le Maire informe les élus :

- d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie concernant les décharges sauvages, et venue prochaine de la presse locale pour couverture des faits.
- l'opération Brioches de l'Amitié est annulée.
- les travaux du city-stade sont terminés et le contrôle de conformité a été réalisé.
- de la reconstruction de la ligne 63 000kw à compter de fin 2021.

1. Approbation du PV de la séance du 21 Juillet et signatures.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

2. Situation de trésorerie.

Les disponibilités financières de la commune, sont communiquées à la date de la réunion.

3. Adoption du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement qui fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire

Le règlement est annexé au présent PV.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

4. Régularisation des charges du « Bloc logements »

Le Maire donne connaissance du bilan des charges locatives au bloc du groupe scolaire pour les 5 logements, durant la saison écoulée et le prévisionnel pour la saison 2020/2021.

- Pour la saison 2019/2020, étant donné que les dépenses sont supérieures aux recettes, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- **D'émettre** des titres de recettes auprès des cinq locataires, conformément au tableau ci-dessus,

Nom	Nbre pièces	prorata mois	A payer par les locataires
MESRI Mokhtar	6	10	319,08 €
JUSZCZYK Sylviane	6	10	319,08 €
FICHENICH Sylvie	5	10	265,90 €
COURS Yolande	3	10	159,54 €
HUWER Valérie	3	10	159,54 €
TOTAL			1 223,15 €

- **D'augmenter** les participations mensuelles pour la saison 2020/2021, compte tenu du bilan de la saison précédente, soit :

- 285.00€ pour chacun des grands logements,
- 238.00€ pour le moyen logement,
- 144.00€ € pour chacun des petits logements.

Ces participations seront exigées sur 10 mois, soit du 1er octobre 2020 au 31 juillet 2021. Un bilan intermédiaire sera dressé en février 2021.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

5. Lotissement « Fauvettes de Roseaux » : lancement de l'appel d'offre pour travaux.

Le bureau d'études Berest a rendu le projet définitif du lotissement «Fauvette des roseaux » en vue de finaliser le dossier complet de consultation du marché.

A ce stade il vous est demandé de valider ce projet afin de pouvoir lancer la procédure de consultation.

Pour ce type de marché et au vu de son montant estimatif, l'avis sera publié sur la plateforme de Matec et sur le Républicain Lorrain sous forme d'avis complet.

Une procédure adaptée en application de l'art. R 2123-1 du Code de la Commande Publique est proposée pour trois lots :

- LOT 1 VOIRIE- ASSAINISSEMENT
- LOT 2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- LOT 3 RESEAUX SECS

La date limite de réception des offres sera fixée au vendredi 30 octobre 2020 à 12h.

Il est demandé à l'assemblée de :

- valider le dossier de consultation,
- de donner son accord pour le lancement de la consultation,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette décision.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

6. MATEC : marché de groupement de commande électricité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.
- la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.
- le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.
- ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.
- la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Diesen au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

7. City stade : avenant sur lot 1 (Ajourné)

8. Aménagement sécuritaire Entrée de Diesen : demande de subvention AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route)

Le Département a la charge de la répartition du produit des Amendes de Police auprès des communes de moins de 10 000 habitants. Il exerce cette compétence dans le cadre du dispositif d'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) qui finance des opérations de sécurité des voiries.

L'entrée de la commune au niveau de l'intersection avec la Rue des champs est particulièrement dangereuse et nécessite un aménagement sécuritaire afin de réduire la vitesse des véhicules venant de Porcelette.

Cette réalisation entre parfaitement dans le cadre des dépenses éligibles au programme AMISSUR.

Le taux de subvention calculé sur le montant HT des travaux éligibles est de 30% pour un montant plafond subventionnable de 50 000€.

Une étude demandée à MATEC propose de créer un plateau surélevé pour un montant HT de 54 485.50€ soit 65 382.60€ ttc.

Pour les travaux concernant une Route Départementale, une validation technique est nécessaire par l'Unité Technique Territoriale du lieu des travaux.

Après présentation du projet et échange de vues, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- **VALIDER** le projet proposé par Matec,
- **SOLLICITER** une subvention au titre du programme AMISSUR,
- **AUTORISER** M. le Maire ou un adjoint à signer tous documents pour demander cette subvention,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 9 Contre : 1 (Huwert) Abstention : 3 (Reslinger, Jager, Konieczny).

9. AMISSUR : Demande subvention pour signalisation horizontale et verticale. (Annulé)

Votants : Pour : Contre : - Abstention : -

10. Attribution des crédits scolaires.

Il est proposé d'attribuer les mêmes crédits de fonctionnement à l'école qu'en 2019, à savoir :

- 20 € par enfant en élémentaire soit 1 560€ pour l'année 2020/2021
- 25 € par enfant à la maternelle soit 800€ pour l'année 2020/2021

Pour les sorties scolaires, la participation communale est fixée à 6€ par élève et la prise en charge des frais de transport pour un déplacement d'environ 50 km.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

11. Décision modificative n°1 Budget principal

Des ajustements budgétaires sont nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire d'opérations réalisées en fin d'exercice, il est donc proposé :

- **SECTION D' INVESTISSEMENT**

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2135	Installations Générales, Agencements, Aménagements	- 16 200€
		Total	

CREDITS A AUGMENTER

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2188	Autres Immobilisations corporelles	+ 1 000€
50	2113 op. 50	Aménagement abords Ecole	+ 5 200€
27	272	Titres immobilisés	+ 10 000€
		Total	+ 16 200€

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

12. Parc Photovoltaïque Diesen-Porcelette : financement participatif.

12. Parc Photovoltaïque Diesen-Porcelette : financement participatif.

Depuis de nombreuses années, les communes de Diesen et Porcelette associées à la Communauté d'Agglomération portent le projet de reconversion des friches de l'ancienne plateforme de stockage de charbon et de coques inexploitées depuis 2005.

Le projet Diesen Porcelette consiste en l'installation de 44 352 panneaux photovoltaïques, présentant une puissance totale installée de 17 MWc et produira 18 004 MWh par an. Cela correspond à la consommation électrique annuelle de 7 600 foyers, ce qui représente près de 5 fois les besoins en électricité des deux communes.

La construction de la centrale a débuté début septembre 2020 et sera mise en service début 2021.

Dans le cadre de cette réalisation, un appel à financement participatif via une plateforme de financement appelée ENERFIP est lancé pour un montant global de 1 150 000€.

Il s'agit d'une émission d'obligations simples convertibles en actions. A partir de 10€, les particuliers, les collectivités locales et les entreprises peuvent investir la somme de leur choix et bénéficier d'une rémunération très attractive en plus de leur engagement en faveur de la transition énergétique.

Cette collecte est réservée aux habitants des départements de la Moselle et de ses départements limitrophes, la Meurthe et Moselle et le Bas-Rhin.

Considérant que le projet de production d'énergie renouvelable se réalise sur notre territoire et eu égard à la démarche innovante de financement participatif, il vous est proposé de souscrire des obligations au titre de la commune.

Le montant nominal est de 10€ et le montant maximum pouvant être souscrit est de 30 000€.

La durée de l'emprunt est fixée à 4 ans et le taux d'intérêt annuel sera de 5% brut.

Il vous est proposé de souscrire des obligations pour un montant de 10 000€ à concurrence de ce qui est accepté par Enerfip.

M. Le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la souscription d'obligations pour un montant de 10 000€ auprès de la Centrale Photovoltaïque de Diesen – Porcelette à concurrence de ce qui est accepté par Enerfip,
- **AUTORISE** le maire à signer tous actes et documents relatifs à ladite souscription au nom de la commune,
- **INSCRIT** la somme de 10 000€ au budget principal – Section d'investissement c/272.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires et à mandater la somme de 10 000 € sur le compte ouvert par Enerfip.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

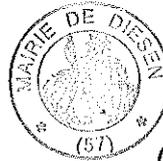
13. Modification du tableau des effectifs

GRADE	Nombre d'emplois Avant	Nombre d'emplois Après	Dont Temps Non Complets
Filière administrative			
Rédacteur Principal	1	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	
Adjoint administratif	1	1	
Filière technique			
Adjoint technique	3	1	2
Adjoint technique Principal 2ème classe	2	4	
Agent de maîtrise	1	0	
Agent de maîtrise Principal	0	1	
TOTAL	9	9	2

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre :- Abstention :-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, clôture la séance à 19h10.

Le Maire,
WALKOWIAK Gabriel



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gabriel Walkowiak", is written over the seal. The signature is fluid and cursive.